

## II

### **Résolution concernant l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de la Conférence d'une question intitulée «La violence et le harcèlement dans le monde du travail»<sup>1</sup>**

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Ayant adopté le rapport de la commission chargée d'examiner la cinquième question à l'ordre du jour,

Ayant approuvé, en particulier, en tant que conclusions générales destinées à une consultation des gouvernements, les propositions en faveur d'une convention complétée par une recommandation concernant la violence et le harcèlement dans le monde du travail,

*Décide* d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session ordinaire la question intitulée «La violence et le harcèlement dans le monde du travail» pour une deuxième discussion en vue de l'adoption d'une convention complétée par une recommandation.

---

<sup>1</sup> Adoptée le 8 juin 2018.